

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016**RÉUNION PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 17 octobre ouverte. Vous avez tous compris que nous avons un petit problème technique et évidemment, on essaye de le régler le plus rapidement possible, si possible pour demain, de façon à ce que nous puissions retourner dans la salle du Conseil provincial.

J'ai des excusés, Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE, M. Bernard ZACHARIAS et M. Georges PIRE.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés.

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes tous là.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- MM. NIESSEN est excusé et CONTENT aura un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- MM. Alfred OSSEMANN et Jean MATHY sont excusés

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Comme vous l'avez déjà indiqué M. Georges PIRE, Mme Alexandra MATHELOT sont excusés ainsi que MM. Bernard ZACHARIAS et Alfred BREUWER.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme MARENNE-LOISEAU est excusée

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

Avant d'entamer nos réunions, je vous rappelle le schéma des travaux qui occuperont notre semaine.

Aujourd'hui, date de clôture du dépôt des amendements budgétaires ; examen des dossiers traditionnels ; ouverture et fermeture de la discussion sur les modifications budgétaires 2016 et le budget 2017, y compris la note de politique générale et l'examen des dossiers à huis clos.

Demain mardi : réponses des Députés provinciaux aux interventions sur leurs compétences spécifiques, à l'exception du Député provincial – Président qui est excusé pour notre Conseil provincial, pour une bonne et belle mission dans l'intérêt de notre province et il répondra mercredi avec l'intervention des Chefs de groupe.

Enfin jeudi, réponses du Collège provincial aux interventions budgétaires et aux interventions des Chefs de groupe. Évidemment, le vote de l'Assemblée provinciale sur l'ensemble des documents.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Enfin, je vous informe que, comme l'année passée et en accord avec le Bureau, il vous est proposé de commander vos fournitures papier et vos cartons de vœux pour 2017. Un formulaire a été déposé sur vos bancs à cet effet.

Je vous rappelle, comme je l'ai dit, qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur deux dossiers.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRÉSIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2016.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2016.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2016).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016**V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 16-17/012 : SPI : Perspectives sur les formules envisagées pour les futures augmentations de capital (souscriptions et libérations).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé (document 16-17/012).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/013 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Cinélabel Production ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 16-17/013).

Ce document a été examiné par la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/014 : Marché public de fourniture – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de matériel de désherbage destiné à couvrir les besoins de la Régie du service provincial des Bâtiments et des partenaires locaux adhérents ainsi qu'à la Province de Luxembourg et aux pouvoirs locaux situés sur son territoire – Marché-stock de fournitures d'une durée de quatre ans (2017-2020) organisé sous la forme d'une Centrale de marchés.

Document 16-17/015 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché - Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers et Centres PMS et PSE de Verviers – Acquisition de mobilier.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4 et 5 de l'ordre du jour (documents 16-17/014, 16-17/015) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose les adopter par 8 voix pour et 3 abstentions pour le document 014 et par 9 voix pour et 3 abstentions pour le document 015.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Document 16-17/016 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Rénovation du chauffage et de la ventilation à la Haute École de la Province de Liège, site Kurth.

Document 16-17/017 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – École Polytechnique de Seraing – Renouvellement de l’installation électrique.

Document 16-17/020 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Maison Erasmus et locaux d’administration pour la HEPL – Installation d’une cabine haute tension et d’un tableau général basse tension.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6, 7 et 8 de l’ordre du jour (documents 16-17/016, 16-17/017, 16-17/020) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces trois documents n’ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose les adopter par 6 voix pour et 3 abstentions.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l’unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 16-17/018 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Construction d’un dispatching provincial pompiers.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l’ordre du jour (document 16-17/017).

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce 10 octobre pour analyser les dossiers 016, 017 et 018 qui concernent la construction d'un bâtiment pour le dispatching pompiers à Vottem.

Deux Commissaires se manifestent, le premier s'inquiète de savoir si les clauses contre le dumping social sont bien incluses dans le cahier spécial des charges, il lui a été répondu par l'affirmative sachant que cet élément était évoqué dans la présentation.

Le second Commissaire s'inquiète de savoir si la préparation du dossier a fait l'objet ou pas d'une concertation avec tous les intervenants. Il lui a été répondu que la concertation est de mise dans l'élaboration de ce projet, à savoir de nombreuses réunions techniques avec les futurs utilisateurs qui par ailleurs, sont extrêmement exigeants.

Pour terminer, le vote de votre cinquième Commission est à la faveur de ce projet. Les votes se répartissent comme suit, à savoir 7 voix pour, aucune voix contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/019 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – École Polytechnique de Huy – Construction d'un nouveau bâtiment scolaire : gros œuvre fermé.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 16-17/019).

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Marie GILLON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Pour ce point, un Commissaire demande ce que vont devenir les anciens bâtiments. Il lui est répondu que ceux-ci permettront une meilleure organisation des sections « maçonnerie » et « mécanique automobile » qui étaient à l'étroit sur le site actuel.

Le vote est 7 pour, 0 contre et 3 abstentions.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/021 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre » - Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 16-17/021).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution

Document 16-17/022 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de 3 Services de remplacement agricoles (S.R.A.).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 16-17/022).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/001 : Budget provincial 2016 – 4^{ème} série de modifications.

Document 16-17/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2016 – 4^{ème} série.

Document 16-17/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement général.

Document 16-17/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitraille ou de véhicules hors d'usage.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Document 16-17/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 16-17/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 16-17/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les installations et activités soumises au décret relatif au permis d'environnement.

Document 16-17/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 16-17/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2017 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 16-17/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2017.

Document 15-16/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2017 – 1^{ère} série.

(Voir rapports)

M. LE PRÉSIDENT.- Points 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 de l'ordre du jour actualisé (documents 16-17/001, 16-17/002, 16-17/003, 16-17/004, 16-17/005, 16-17/006, 16-17/007, 16-17/008, 16-17/009, 16-17/010, 16-17/011).

Nous allons à présent procéder à l'ouverture des dossiers relatifs aux documents budgétaires 2016 et 2017, y compris la note de politique générale.

Pour faciliter la suite de nos travaux, je vous propose de regrouper les points 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23 de l'ordre du jour actualisé.

Ces onze documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission et j'invite le rapporteur Mme Valérie JADOT à nous faire connaître les conclusions de la Commission. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues. Votre quatrième Commission s'est réunie ces 5 et 14 octobre 2016, vous présentant son budget.

Le Député en charge, Robert Meureau expose le budget provincial présentant un résultat à l'exercice propre de 19.365.770 euros et un boni global de 126.159 euros. Au terme de celui-ci, il se met à la disposition des Conseillers afin de répondre à leurs questions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Un Commissaire demande à propos de Reno Watt si pour pouvoir être éligible, il faut atteindre des investissements à hauteur de 40.000.000 d'euros, la Province a pris une part relative à 20.000.000 d'euros, y a-t-il un délai à respecter pour que les investissements soient réalisés ? Première question.

Sa deuxième est si les autres partenaires n'arrivaient pas à atteindre leur but à un moment donné, par rapport au partenaire qui, lui, aurait atteint sa part d'investissements à réaliser, est-il pénalisé si il y a pénalisation ?

Sa dernière question concernant ce point : est-ce à dire que l'on est éligible une fois ? On dit que c'est 1/5ème du parc provincial, peut-on imaginer aller de 5ème en 5ème, on travaille pour les fédérations futures, y a-t-il un cap au-delà des 5ème du parc immobilier provincial qui est déjà dans les cartons ?

Le Député nous en fera une réponse en deux temps, en préparant sa réponse, chacun le sait, c'est réfléchi depuis longtemps et Georges Pire en premier puisque c'est avec Mme Coune au départ que ce dossier fut géré, avec ses Services.

Pour les réponses aux questions des délais de réalisation, quid si les partenaires ne respectent pas, le Député en charge souhaite d'abord vérifier avant de donner une réponse.

Pour le reste, les 20.000.000 d'euros, il y a un délai pour mener à bien celui-là. La volonté du Collège, que le Député nous confirmera après celui-ci, est d'entretenir et de mettre à niveau son patrimoine. Mais sous quelle forme et quel partenariat (il y aura eu une expérience ici puisque 40.000.000 étaient là), et voir dans quelles conditions ? Là il y a donc toute une série de paramètres. Il faut mettre ses atouts sur papier, les connaître, ses faiblesses seront vues à la mise en place de la procédure. Le Député apportera une réponse plus précise lors de la Commission suivante.

Dernière demande de la première réunion de la quatrième commission : le même Commissaire demande quand les Services recevront les avis de la Cour des Comptes et s'il est possible qu'ils soient envoyés par mail aux Conseillers car l'année dernière, les documents étaient un peu perdus dans la liste des documents à disposition. Sans le numéro de référence, il faut ouvrir tous les dossiers.

Ceci est donc une question de facilité sachant que nous sommes dans une période un peu agitée de par le travail des Services. Il lui est répondu que la volonté était oui, ce que nous avons d'ailleurs reçu.

La deuxième réunion s'est réunie alors le 14 octobre. Dans ce cadre-là, je tiens à remercier Patrick Roufosse pour son aide précieuse parce qu'il a pensé à mon rapport de Commission en mettant à disposition un micro pour les conseillers, même si tous les Conseillers ne l'ont pas utilisé, mais ça m'a permis de bien entendre car le rapport était assez conséquent.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Concernant le point perception des taxes provinciales 2017, document relatif à la taxe pour les établissements bancaires, une question est posée : chacun connaît l'actualité concernant la fermeture des établissements bancaires, est-ce que le Collège a des informations concernant l'évolution potentielle de cette recette étant entendu que diverses entreprises bancaires ont fait savoir qu'elles allaient diminuer le nombre d'avances ?

Le Député répond qu'il lit la presse et suit l'actualité comme chacun et ne pense pas que le Collège ait des informations complémentaires à cela. Il est bien conscient qu'il y aura une diminution sensible des points d'agences bancaires, il ne peut qu'en prendre acte mais n'a reçu aucune information par rapport à cela.

Le vote pour ce point est de 9 voix pour et 3 abstentions.

Le point relatif à la perception des taxes provinciales 2017, réduction fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier : un Commissaire souhaite obtenir le graphique de l'évolution de la recette depuis 2012. Le Député lui répond par l'affirmative et il lui sera transmis lundi dans la journée.

Ce même Commissaire souhaiterait savoir pourquoi le taux de dégrèvement change d'une année à l'autre.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une très bonne question mais que celle-ci doit être posée au SPF Finances. La Province n'a aucune maîtrise de la situation, c'est eux en fonction de leurs travaux qui instruisent l'ensemble des réclamations. Il y a des années où rien ne se passe puis d'autres où 3, 4, 5 années sont analysées d'un coup et où les décisions tombent, y compris les dégrèvements et c'est comme ça que certaines années la Province voit arriver plusieurs dossiers en même temps. La Province n'a aucune information et encore moins la maîtrise.

Le Commissaire rebondit sur le fait que la Province risque d'avoir une mauvaise surprise pour 2017 et souhaite en savoir un peu plus.

Il lui est répondu que encore dans ce contexte-là, il est constaté que actuellement en 2016, il y a un retard dans la perception, ce qui veut dire que si ce retard se reportait d'une année à l'autre, inévitablement comme tous les droits s'arrêtent au 31 décembre de chaque année, la Province risquerait d'avoir une grosse surprise où elle aurait des droits qui seraient reportés sur l'année suivante et qu'elle perdrait là.

Ce qui veut dire que dans le compte 2016, la Province pourrait avoir une surprise de 30 ou 40 millions en moins parce qu'il y aurait un décalage dans le temps. Comme les comptes doivent être arrêtés au 31 décembre, les recettes enregistrées en janvier, février ou mars sur l'année précédentes ne seront pas sur les droits constatés de l'année 2016. Donc inévitablement la Province risque d'avoir une surprise car les résultats du compte doivent être intégrés dans le budget en cours au mois de juin. Les comptes sont approuvés au mois de mai et intégrés dans les comptes en modifications budgétaires en juin.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Le Député ajoute que le résultat de ceci est que la Province va ramasser une grosse casquette en 2016 non seulement parce qu'il y a eu des dégrèvements imprévus mais une marge de sécurité de 5% a été prévue.

Il est également écrit qu'il y a deux mois de retard dans la perception donc fatalement ce seront les mois où la Province perçoit le plus.

La question est de savoir s'il y aura la même chose en 2017 ou pas. La Province va-t-elle percevoir 14 mois au lieu de 12 ? De plus, ce qui fait l'ampleur des dégrèvements, c'est que toute une série d'entreprises de taille se sont adressées à des bureaux spécialisés pour exécuter des dégrèvements rétroactifs. Maintenant est-ce que cela va se faire l'année prochaine, il y a évidemment un danger à ce niveau-là.

Le Commissaire revient sur la marge des 5% et demande si c'est par rapport au montant escomptés ou autre. La question est qu'est-ce qu'on entend par une marge sécuritaire de 5% ?

Il lui est répondu que cette année la marge est de 8,5%. C'est-à-dire que par rapport au montant, après les calculs d'indexation des revenus cadastraux et tous les calculs fixés par la circulaire, au niveau du département financier, ils ont pris une marge de 8,5% de dégrèvement qui seront probablement nécessaires. Certains ne le font pas mais la Province a pris la prudence de le faire afin de ne pas avoir de mauvaises surprises et de se retrouver avec des difficultés financières.

Le Commissaire souhaite savoir ce qui se passerait si nous serions au-delà des 5 % ? Est-ce qu'il semble que cette marge d'expérience soit très confortable ou est-ce que le Collège a un plan si les 5% sont dépassés ?

Le Député répond que la marge sécuritaire de 5% était pour 2016 et est de 8,5% pour 2017.

En 2016, La Province était sur des arrêts d'activités industrielles ou une partie de leurs activités, en exemple la centrale nucléaire de Tihange.

Les marges de sécurité sont bonnes, elles sont gérées en bon père de famille et qui permettent de pouvoir l'assumer même si le compte est beaucoup plus mauvais que ce qui a été pensé.

Donc, c'est en fonction d'indicateurs et de manière subjective et anticipative par rapport cela.

Le Député rappelle qu'un budget n'est qu'une prévision et s'il doit y avoir des modifications en cours d'année, on le verra sauf que le profil des rentrées au niveau des centimes additionnels est toujours le même.

Mais il n'est pas question de réaliser des modifications budgétaires tous les 15 jours, ni même les trois derniers mois de l'année.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Le Commissaire revient alors sur le fait qu'il a donc deux problèmes, celui du dégrèvement et celui au niveau de l'enrôlement.

En résumé, le Directeur financier explique qu'il y a une barre qui est fixée et qui est du prévisionnel budgétaire qui est de 8,5%, ces prévisions budgétaires seront probablement bonnes. Une autre dimension vient compliquer les choses, c'est la dimension du compte. Le compte, ne s'intéresse pas à l'exercice budgétaire. Ce sont des lois comptables, au 31 décembre, les compteurs sont arrêtés et donc les recettes qui sont générées au 31 décembre. Donc, s'il y a un décalage dans le temps et qu'il y a des recettes de 2016 en 2017, elles se rajouteront dans le compte 2017 et pas en 2016. C'est pour cela qu'il pourrait y avoir une grosse surprise. L'influence sur le budget c'est quand seront intégrés les résultats du compte qui pourraient être mauvais et obliger alors à faire des adaptations au niveau du budget en cours de 2017 afin d'équilibrer le budget.

N'ayant plus de question sur ce point, nous passons au vote et proposons d'adopter de point par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

En ce qui concerne ce budget 2017, il a suscité vous vous en doutez plusieurs questions. Un Commissaire demande ce qu'il en sera des réponses par rapport à Reno watt puisqu'il avait été dit en première Commission que des réponses seraient apportées ultérieurement.

Il aimerait savoir si au niveau du relevé trimestriel des dossiers de travaux inférieurs à 85.000 euros, il y a une série d'entreprises souvent de la région. Est-ce que la Province a une connaissance quant au fait que ces entreprises auraient éventuellement sous-traité. L'idée de sa question est de relier cela à notre charte contre le dumping social. Existe-t-il une liste des entreprises qui sous-traitent ? L'effet pervers qu'il ne souhaite pas que la Province subisse que ces entreprises qui décrochent le marché soient des entreprises de la région et qu'elles sous-traitent à des conditions contraires à l'esprit de la charte.

Autre question : par rapport à la dette provinciale en page 14, il souhaite avoir des explications sur la dette provinciale. Lorsqu'il regarde le solde à rembourser au 01/01/2017, il souhaite savoir si le montant repris en 2017 dans le tableau 12a1, si le montant provisoire projeté des nouveaux emprunts à contracter est déjà intégré dans le solde à rembourser ou pas, à son avis non mais il pose la question. Il fait part de son étonnement quant au fait que l'amortissement de l'exercice reste sensiblement le même.

Le Directeur financier lui répond que cela est normal. En effet, quand il y a de nouveaux emprunts, il n'est compté que 6 mois d'intérêts la première année et les amortissements la deuxième année.

C'est pour cela que l'on reste avec des montants d'amortissements proches de ceux de 2016 alors que les nouveaux emprunts à contracter sont plus du double.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

En page 269, l'impact à intégrer au tableau de bord, ce même Commissaire y voit des soldes, des montants qu'il faudra prévoir en 2016, 2017, 2018, 2019 et qui résultent d'additions, de soustractions en fonction de ce que va générer le départ naturel d'un certain nombre de personnel, l'impact du remplacement de ceux-ci ou non. Il ne s'explique pas que c'est dans le même tableau du budget 2016 qui reprend les mêmes années, les montants, eux, ne sont pas les mêmes.

Il lui est répondu que les agents sont restés plus longtemps que prévu. Le Directeur financier lui explique qu'il y a un calcul qui est fait sur les probables départs et non pas à partir des demandes effectives.

L'administration centrale commence les calculs entre 60 et 65 ans puisqu'il y a une malle en fonction de l'ancienneté, certains peuvent partir à 61, d'autres à 62, etc.

Chaque cas devient différent en fonction de son ancienneté. Donc, si les estimations de départ étaient de 100, elles peuvent être seulement de 30. L'année après, ce sera la réalité de ce qui se sera effectivement passé par rapport aux prévisions de départ.

Un autre Commissaire à plusieurs questions à poser. En page 5, intérêts créditeurs sur compte bancaire. Il est maintenu 220.000 euros en recette comme en 2016, y a-t-il une conviction sur la stabilité des taux d'intérêts ? Le Directeur financier lui répond que plus bas, c'est difficile. Aux modifications budgétaires prochaines, ces chiffres seront vraisemblablement revus à la baisse sans souci. Tous les taux, maintenant, avoisinent les 0%.

En page 14, un nouvel article relatif aux impôts et aux additionnels au précompte immobilier est inscrit au budget 2016 puis il disparaît. Que s'est-il passé ?

Il lui est répondu que c'est toujours dans les problématiques des prélèvements d'office du SPF Finances. Quand les prélèvements dépassent les recettes mensuellement, mais entre le mois d'avril et le mois d'août, la Province a essentiellement des dégrèvements et très peu de recettes.

Les dégrèvements sont tellement importants que les recettes sont négatives. Dans ce cas-là, le SPF Finances, dans sa grande générosité, laisse un mois de « rabiote » mais le mois suivant, il retombe sur les nouvelles recettes. Quand ces recettes ne sont pas suffisantes à ce deuxième essai, il prélève alors directement sur les comptes de la Province.

Cette année, la Province a eu des prélèvements de l'espèce pour 1.371.000 euros en 2016.

Il est impossible de savoir ce qu'il y aura en 2017, il faut donc réaliser une modification budgétaire. Il est impossible de faire autrement.

En page 25, 2 articles sont pointés à deux endroits différents : revende de produits recyclables collectifs, cela apparaît à deux endroits, c'est le 104702070 et 10402072.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Il lui est répondu qu'à l'administration centrale provinciale, ce sont les panneaux voltaïques qui sont sur le bâtiment Charlemagne tandis que l'autre, c'est quand des produits recyclés sont revendus pour n'importe quel établissement. Il est impossible de dire ce qu'il y aura comme recette. Afin de ne pas ouvrir cet article sur toutes les fonctions, on le regroupe à ce niveau-là.

En page 108 et 122, articles TVA. En page 108, ça concerne les PMS et en page 122 : l'Enseignement secondaire de promotion sociale.

Il lui est répondu que dans le cadre de notre partenariat, sur Verviers, au niveau des règles administratives, l'administration de la TVA nous impose la première année après la réception des travaux, de payer en « one shot » la TVA. Puisque c'est connu, il est inscrit spécifiquement au budget.

Après, cela devient une redevance. Puisque nous sommes dans un schéma de partenariat.

En page 217 et 218, il n'y a plus rien pour les AIS. Effectivement, rien n'est inscrit. Il lui est répondu que le Collège est rarement distrait par rapport à ça et il n'y a pas de complément d'information.

Il reste deux questions d'un Commissaire en suspens. En ce qui concerne le relevé trimestriel des travaux et la sous-traitance, il lui est répondu que cette question relève de la cinquième commission. Madame Coune sera plus à même à répondre à cette question. La volonté globale du Collège est d'agir contre le dumping social. Le Commissaire reprend en disant qu'au niveau de la Région, il y a une démarche qui est faite auprès des Communes ou des Provinces pour surveiller la bonne application des différentes chartes.

Si ce n'est pas au sens budgétaire propre de la quatrième Commission, y a-t-il dans les prévisions budgétaires, une prévision ou un début de service qui vérifie que ces dispositions sont respectées ? Il sait que ça ne se mettra pas d'emblée en place et que cela prendra un petit peu de temps.

Il en profite également pour titiller, je reprends les mots, le Député en lui demandant que visiblement, bientôt une Commission sur le plan du personnel se mettra en place, le Député l'ayant annoncé en conférence de presse. Le Commissaire aurait également souhaité que ce point vienne en quatrième commission. Ce serait l'occasion de réfléchir si ce n'est déjà fait à quel service pourrait assurer le suivi.

Le Député lui répond qu'il ne le titille pas de trop car il ne l'a jamais évoqué en conférence de presse. Par contre, il l'a déjà évoqué en Commission. Il a effectivement déjà dit en Commission par rapport à l'évolution du coût en personnel qui représente 67%, la politique de nomination et la croissance zéro. Pour le reste, il y a un travail qui est en cours, un travail a été demandé aux Services mais le Collège estime que ce travail est insuffisamment abouti et n'aboutit pas à un objectif majeur qui est de rester effectivement dans les clous.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Si le Collège ne se positionne déjà pas sur ce travail qui a été fait, il ne voit pas comment son représentant pourrait en parler à l'extérieur. Les seuls messages vis-à-vis de l'extérieur sont ceux que le Député a cités plus haut, poursuite de nomination avec la même constance que celle des années précédentes et donc pas d'inquiétude sociale par rapport au personnel. C'est le signal qui doit être donné à l'extérieur. En interne, il faut rester dans les clous. S'il faut travailler plus, il faudra plus de moyen. Il appartient donc aux pouvoirs publics de faire ce qu'il faut. Si maintenant, on parle de la question plus précise d'une cellule spéciale afin d'aller sur chantier afin de s'assurer des conditions ou autre, le Député lui répond qu'il existe déjà 3200 personnes qui travaillent à la Province, qu'il y en a déjà beaucoup qui sont formées et que la mobilité existe à l'intérieur des Services.

En ce qui concerne Reno Watt, l'essentiel lui avait été répondu lors de la première réunion de Commission.

Tous les autres partenaires ont l'obligation de les transmettre à travers le budget 2016 tandis que la Province est la seule à les mettre en 2017. Donc, il n'y a pas de doute sur la volonté des autres partenaires pour le moment.

Si l'improbable se produisait, le handicap de celui qui serait en défaut par rapport à cela devrait donner des indemnités à l'Europe et aux autres partenaires. Ce qui est des délais, il est de 15 ans.

Il faut également voir le profil de la dette, voir comment nous pouvons avancer dans ce projet. De l'avis du Député, nous sommes bien au-delà de cette législature-ci pour envisager les phases ultérieures.

N'ayant plus de question, nous vous proposons d'adopter ce point par 9 voix pour et 3 abstentions.

Je m'excuse pour la longueur de ce rapport et vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 16-17/001, 002, 003, 004, 006, 007, 008 et 011, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 9 voix pour et 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Je vous rappelle que toutes les questions doivent être posées aujourd'hui.

Je prends note des intervenants. Qui souhaite intervenir ? Mme PIRMOLIN, M. NIX, M. GERARD, Mme BRODURE, M. LEJEUNE, M. RASSAA, M. BOURLET, M. CONTENT, Mme DERSELLE, M. ERNST, Mme MONVILLE, M. CULOT, M. SPITS, M. ERLER, M. CLOSE-LECOCQ et Mme MOTTARD.

J'invite les intervenants à se présenter à la tribune.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

On va commencer par Mme Vinciane PIRMOLIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Ma première intervention portera sur le commerce de proximité. En effet, en tant que mandataires locaux et/ou provinciaux, nous sommes tous conscients de l'importance du commerce de proximité sur la qualité de vie, le vivre ensemble et le développement humain.

Si le commerce de proximité a évidemment une dimension économique, notamment en tant que pourvoyeur d'emplois, il exerce également un rôle à d'autres niveaux. En effet, la présence de commerces de proximité permet le développement des cœurs des villes et des communes, favorise la mobilité alternative à la voiture ou encore exerce un rôle en matière de cohésion sociale, de sécurité ou d'autonomie des habitants et plus particulièrement des personnes âgées. Ces différentes fonctions s'exercent tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Le commerce de proximité est toutefois confronté à de nombreuses difficultés, développement de l'e-commerce, multiplication des hyper-centres commerciaux, évolution des centres urbains.

Si face à ces contraintes certaines villes et communes, conscientes du rôle et de l'importance du commerce de proximité tentent d'apporter des solutions telles que nouveaux aménagements urbains ou amélioration de l'existant, amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, lancement d'animations commerciales... d'autres villes et communes sont parfois à la traîne.

Dès lors, le groupe CDH vous propose que la Province, amie des villes et communes, mette en place une cellule chargée de répertorier et d'analyser les difficultés auxquelles est confronté le commerce de proximité ; d'exercer une veille sur les initiatives lancées tant en province de Liège qu'à l'extérieur ; de réunir les villes et communes afin de leur permettre d'échanger sur les pratiques existantes et de se concerter sur les nouvelles initiatives.

La mise sur pied d'une telle cellule témoignerait ainsi de la volonté politique de la Province de Liège de se soucier du maintien du commerce de proximité.

La deuxième intervention que est relative à la pénurie de médecins et s'adresse plus particulièrement à Mme la Députée provinciale Vice-présidente en charge de la politique de la Santé.

La pénurie de médecins généralistes ou de spécialistes dans les territoires ruraux, dans certains quartiers urbains défavorisés et dans certains services d'hôpitaux est malheureusement bien connue.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

La Commission de planification de l'offre médicale a dernièrement recommandé d'octroyer 43,5 % des quotas de numéros INAMI aux francophones et 56,5 % aux néerlandophones. La Ministre fédérale de la Santé publique s'était engagée à défendre cette nouvelle clé de répartition objective 43,5 %/56,5 basée sur une évaluation scientifique.

Cependant, le Gouvernement fédéral MR/N-VA a annoncé le 15 septembre 2016 sa décision de ne pas respecter la clé de répartition issue des travaux de la commission de planification.

Il nous est permis de penser que cette décision du Gouvernement fédéral repose sur des considérations purement communautaires et politiques ; est une erreur grave en termes de santé publique en ce qu'elle met à mal l'accès aux soins de santé et a été prise au détriment des étudiants francophones et liégeois.

Dès lors, pouvez-vous nous dire, Madame la Députée – Vice-Présidente, votre position et celle du Collège par rapport à cette situation ?

Nous espérons et sommes certains que vous aurez à cœur de défendre les étudiants francophones et liégeois, au-delà des clivages politiques, et par conséquent de ne pas aggraver la pénurie de médecins en province de Liège.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Suivant, M. Jean-Luc NIX. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NIX, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Ma première intervention s'adressera plutôt au Député Président André Gilles. Suite aux discussions en cours concernant le cadre, celui-ci tient-il compte du pacte solide et solidaire de la fonction publique. Simplement de savoir, évidemment, les discussions qui ont lieu actuellement par rapport aux cadres tiennent-elles compte, évidemment, du pacte solide et solidaire de la fonction publique ?

La deuxième intervention s'adressera plutôt au Député André Denis. Suite aux différentes aides apportées à la plantation d'arbres fruitiers, force est de constater que pas mal d'entre eux sont malades.

Je ne parle pas ici de la rouille grillagée, je laisserais le soin évidemment à notre ami et collègue José SPITS de s'étendre là-dessus mais d'autres maladies. Ne serait-il pas opportun de mettre à disposition des communes et des particuliers un spécialiste en la matière, donc un docteur d'arbres fruitiers ?

Voilà, ceci terminait mon intervention. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à M. André GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

La Ferme de Jevoumont est maintenant dans le domaine de l'enseignement, c'est très bien.

Avec cet outil malheureusement, nous avons perdu un temps précieux à faire marcher les vaches. On peut espérer que les pas comptés ont apporté plus à la science qu'au monde agricole car là, le bilan n'est pas très élogieux.

L'enseignement, c'est travailler pour le futur. Il est urgent de se pencher sur les capacités de reconversion des entreprises. Il est temps de promouvoir la diversification, seule porte de salut de ce secteur.

Si la Province n'ose pas, comment convaincre les petits exploitants que c'est leur salut ?

Nous souhaitons l'inscription au budget d'un article spécifique à hauteur d'un euro provisionnel afin de se doter des moyens nécessaires à la mutation de la moitié au moins de la ferme vers le bio et ainsi en retirer le process afin d'aboutir à la confection d'un échancier reprenant l'inventeur des embûches, des moyens et de tout ce qu'on peut faire pour éviter les difficultés que les fermiers pourraient rencontrer dans cette reconversion.

Deuxième amendement, là c'est plus dans l'agriculture Monsieur le Député. A plusieurs reprises ces dernières années, le Collège a fait référence à l'importance qu'il donnait à la filière bois en province de Liège. Pourtant, l'implication de la Province en cette matière n'est pas des plus évidente aux yeux de nos concitoyens, voire même de nos professionnels.

Le 10 septembre, le quotidien « Le Jour » titrait « La Région va aider au reboisement privé ». Selon les dires du quotidien, le Gouvernement wallon a décidé de lancer une dynamique de soutien à la replantation forestière chez les propriétaires privés.

Voici une proposition qui est de nature à ouvrir de réelles possibilités d'actions encore faut-il se fixer les règles et surtout des objectifs. Durant des décennies, les choix ont été guidés par la seule rentabilité à court terme. Le bilan que nous pouvons en tirer aujourd'hui n'est évidemment pas positif si on analyse sur un plan plus large.

Il est temps de retrouver nos forêts en futaies mélangées. Le programme de gestion de la forêt tel que « Prosylva » le permet, si on dispose d'une superficie suffisante, de gérer autrement tout en restant rentable. Des études l'ont démontré, la DNF ne le nie pas mais ne peut pas l'imposer.

Parallèlement, en monoculture, d'autres essences n'ont pas les effets désastreux de l'épicéa commun et sont tout aussi rapides en croissance avec des caractéristiques mécaniques équivalentes.

Voici l'occasion de nous poser la question de savoir quelle forêt nous souhaitons pour demain ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Il est temps que la Province s'inquiète du devenir de nos forêts. La Province soit être un réel partenaire pour les propriétaires privés. Sans cela, d'une part nos forêts finiront par être homogènes et notre horizon ne nous montrera plus que de l'épicéa commun, celui-là même qui pose tant de problèmes pour le sol.

D'autre part, il faut être conscient que toutes les projections tendent à démontrer que nous allons vers une chute dans notre capacité à répondre aux demandes du marché si nous continuons à faire un peu plus de la même chose. Tout le temps que nous perdons maintenant à ne pas s'engager dans un système plus approprié nous entraîne vers une dynamique de mises à blanc permanentes et anarchiques guidé par le seul critère du profit. Une fuite en avant néfaste pour notre avenir.

Peu de gens ont encore les moyens de planter des essences feuillues qui n'auront qu'une rentabilité tardive. Même nos communes pour des raisons budgétaires cèdent face aux chants des sirènes ne plantant que rarement ou de manière minimaliste nos essences indigènes dites nobles.

Il y aurait trois Provinces actuellement contactées par la Région, sans certitude je présume et j'espère que la nôtre fait partie du lot.

En supposant que la Province de Liège soit prête à activer ce partenariat avec la Région, la Province reste bien entendu en capacité de conditionner son intervention dans le but par exemple de promouvoir d'autres cultures ou d'autres méthodes.

Vous l'aurez compris, il existe d'autres critères possibles d'attribution du soutien même en agissant de manière subjective. Le groupe ECOLO vous propose d'y inclure la diversité des essences indigènes et un pourcentage favorable aux essences moins destructrices du sol ainsi que les essences feuillues.

Si certaines essences ont une rentabilité directement constatable et nous rappellent l'importance de la filière bois, la faune et la flore ne sont pas sensibles aux mêmes arguments. C'est de la diversité que vient la richesse.

Ce n'est pas non plus dans les espaces denses comme les sapinières que le touriste, M. MOTTARD, que le touriste prend le plus plaisir à se promener dans nos forêts, vous partagerez certainement cet avis. Il y va de la responsabilité de la Province, dans le cadre de la supracommunalité, de travailler afin de promouvoir des futaies mixtes ou mélangées rendant à notre forêt ardennaise sa pérennité et sa splendeur.

Nous vous proposons l'inscription d'un article budgétaire à hauteur d'un euro provisionnel bien sûr, dans l'attente de pouvoir mieux évaluer les besoins.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à Mme Muriel BRODURE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Mme BRODURE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

À la lecture du budget 2017 et de la note de politique générale, nous constatons que la Province ne manque pas de projets, c'est très enthousiasmant. Les membres du Collège, les équipes de collaborateurs et l'administration ont effectué un excellent travail.

Je souhaite porter une réflexion sur les réseaux que la Province et la Culture mettent en place. La lecture publique est un secteur important à mes yeux. L'exemple d'Aleph est très intéressant.

Pouvez-vous m'informer des collaborations existantes avec les partenaires de la bibliothèque des Chiroux ainsi que sur les nouvelles à mettre en place ? Y a-t-il d'autres exemples de réseaux à la Culture en cours de développement ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Maintenant, je donne la parole à M. Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Après le commerce de proximité, ma première intervention portera sur le commerce équitable. La Province de Liège peut-elle devenir Province du commerce équitable ?

Sur le site internet CDCE, Communes Du Commerce Équitable, nous trouvons une définition du commerce équitable. Là, c'est une réponse aux injustices commerciales qui existent entre le nord et le sud. Plutôt que de baser son action sur l'aide, qui n'est souvent qu'une réponse à courts termes, le commerce équitable mise sur les compétences des producteurs organisés pour sortir de la pauvreté. Ils peuvent ainsi participer aux échanges commerciaux dans des conditions équitables. En mettant en place des filières alternatives crédibles, les acteurs du commerce équitable démontrent qu'une autre manière de faire du commerce est possible.

Je précise, et c'est important, qu'en Belgique, le soutien aux produits locaux provenant d'une agriculture durable rentre dans cette notion de commerce équitable.

Depuis 2013, aux côtés des communes, une campagne a été lancée invitant les Provinces à s'y inscrire. La Province du Luxembourg a déjà répondu.

Pour devenir Province du Commerce équitable, 6 critères doivent être rencontrés parmi lesquels le vote d'une motion par le Conseil ; la mise en place d'un Comité de pilotage habilité à produire un plan d'actions et un rapport annuellement. La Province s'engage par ailleurs à proposer 2 produits équitables à ses travailleurs et lors d'événements.

La Province veille enfin à ce que 50% des communes de la province s'engagent dans la campagne et que deux tiers soient effectivement reconnues.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, le groupe CDH-CSP vous propose pour l'année budgétaire qui vient de rentrer de manière volontariste dans cette démarche et vous propose de charger le Collège provincial d'organiser la gestion de ce choix.

Ma deuxième intervention sera relative au Plan Climat de la Province de Liège.

Lors de la session budgétaire de 2015, j'ai eu l'occasion de faire référence à l'initiative de la Province du Luxembourg de devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050, c'était l'acronyme PEP'S LUX et, dans la foulée, de signer la charte TEPOS. Depuis lors, fin 2015, le groupe CDH de la Province du Brabant wallon a proposé au vote de son Conseil une résolution similaire.

Notons que cette démarche de neutralité carbone à l'horizon 2050 est bien plus volontariste que les orientations adoptées en 2014-2015 par le Conseil européen. Je vous les rappelle, à l'horizon 2030 d'une réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990, un objectif de 27% de production d'énergies renouvelables et une amélioration de l'efficacité énergétique.

Je redis ici tout l'intérêt que nous aurions à uniformiser notre approche entre Provinces et à parler le même langage. Mais tel n'est pas mon propos de ce jour.

En cinquième Commission de novembre 2015, une explication détaillée sur le Plan Climat de la Province de Liège nous a été fournie et je remercie d'administration provinciale pour son exposé.

À la lecture du document de présentation fourni lors de cette commission, j'ai bien noté une multitude d'initiatives de la plus anodine à la plus stratégique, je note aussi un partenariat très positif avec les communes qui le souhaitent, je note enfin une compétence technique indéniable pour la gestion de gros projets d'infrastructures avec un objectif d'amélioration énergétique.

Mais, et les documents budgétaires renforcent mon questionnement, je note aussi, sauf si vous m'annoncez le contraire, qu'il manquerait un chef d'orchestre ou un éco-passeur et qu'il manquerait un comité de pilotage ou une éco-team, justement pour appréhender, gérer, uniformiser la transversalité des démarches et des initiatives. Je n'ai trouvé aucune mention quelconque du Plan Climat dans le budget 2017, il y est bien fait mention dans la Note de Politique générale mais pas dans le budget 2017.

Mesdames et Messieurs les membres du Collège, qui se charge du suivi du plan d'actions ? Qui établit le cadastre énergétique des bâtiments provinciaux ? Qui audite et définit les priorités ? Qui impulse la dynamique ? Sans un interlocuteur dédié, pas de politique volontariste en la matière. Voilà l'état de mon questionnement.

Je vous remercie pour vos réponses.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

J'aurai trois petites interventions. La première s'intitule « Des coopératives énergétiques pour une énergie verte et durable en province de Liège ».

Alors que les centrales de Tihange et Doel sont prolongées, alors que les factures énergétiques de nos concitoyens continuent d'augmenter, alors que les tarifs pratiqués par les GRD continuent d'augmenter, ne serait-il pas temps d'envisager avec les outils de développement économique dont dispose la Province avec l'ensemble des Conférences de Bourgmestres, une réflexion supracommunale sur le modèle des coopératives énergétiques basées sur l'autofinancement d'une énergie verte et durable et soutenue par les autorités publiques locales ?

Les entreprises publiques locales de l'énergie ne sont en effet pas une utopie. Ces dernières années, plus de 60 villes allemandes ont mis à la porte des multinationales de l'électricité qui avaient tout à dire localement et ont créé leurs propres entreprises municipales. À Munich, une de ces entreprises municipales fournit du courant vert à 95% de la population. Les entreprises municipales allemandes prouvent à petite échelle qu'il est très possible de s'y prendre autrement.

Je demande donc l'ouverture d'un article budgétaire pour un euro prévisionnel pour entamer ces travaux de réflexion dans l'année à venir.

Deuxième intervention qui s'intitule « Pour un service multidisciplinaire de réinsertion et de déradicalisation ».

Notre Province de Liège a malheureusement connu une année agitée avec les enquêtes liées aux actions et menaces terroristes. Si le Gouvernement fédéral a lourdement handicapé la lutte contre l'embrigadement djihadiste en ne faisant pas plus clairement la distinction entre une approche pénale ferme envers les recruteurs et les gens qui sont partis se battre en Syrie, et une approche non pénale d'accompagnement des personnes qui n'ont pas encore commis des délits, nous pensons que cela peut se faire avec un service professionnel, spécialisé, que les parents, les écoles et les associations peuvent appeler pour obtenir de l'aide.

Dans les premières phases de l'embrigadement, il faut offrir à ces jeunes un trajet fait de réinsertion, par l'emploi, un hobby ou une formation, et un trajet fait de déradicalisation permettant de déprogrammer le lavage de cerveau. Ce n'est pas une approche « bisounours ». Toutes les expériences montrent que ces approches amènent à des résultats. Comme à Vilvorde, où chacun des jeunes qui risque d'aller en Syrie est rencontré par une personne de confiance et parfois personnellement par le Bourgmestre, avec un travail pour donner un sens à sa vie. Vilvorde a pu stopper l'hémorragie des jeunes partant en Syrie.

En Allemagne, le Service Hayat a réussi à empêcher le départ vers la Syrie de 30 jeunes.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

À côté de ce programme d'insertion, il faut travailler sur le lavage de cerveau et les logiques d'embrigadement djihadiste. Au Danemark, ces jeunes suivent un vrai programme de déradicalisation. En Belgique, des programmes de ce type ont prouvé également leur efficacité à l'égard de personnes sous l'influence de sectes.

Nous devons donc investir rapidement dans un service multidisciplinaire, non-pénal, avec les moyens d'accompagnement des jeunes dans leur réinsertion et leur déradicalisation. Ce trajet de réinsertion et de déradicalisation pourrait se faire sur base volontaire, mais, si nécessaire, un juge de la jeunesse pourrait aussi imposer un tel trajet.

Je demande donc l'ouverture d'un article budgétaire pour un euro prévisionnel dans le cadre de la supracommunalité et ce, afin d'envisager la mise en place d'un tel service avec les communes concernées.

Dernière intervention intitulée « Accompagnement spécifique pour les femmes en situation de pauvreté ».

En cette journée de lutte contre la pauvreté, je me permets de rappeler les chiffres dramatiques de la pauvreté en Belgique extraits de l'enquête récente de SOLIDARIS : pour 4 travailleurs sur 10, les revenus professionnels ne suffisent pas ou suffisent à peine à boucler le budget. Parmi ces 40% de travailleurs très pauvres ou « flirtant avec la pauvreté », 35% déclarent vivre sous le seuil objectif de pauvreté, moins de 1.250 € par mois, soit un travailleur sur sept. Et ce ne sont pas les mesures prises par le Gouvernement Michel qui risquent d'améliorer la situation : chasser les travailleurs malades de longue durée, augmenter le prix des médicaments, diminuer les pensions des prépensionnés et des chômeurs, faire travailler plus longtemps pour moins d'argent, exclure les chômeurs. Bref, le Gouvernement actuel est en train de transformer la sécurité sociale en assistance sociale.

Il ne s'agit pas ici d'importer un débat fédéral à ce Conseil même s'il aurait été intéressant d'entendre les partenaires de la majorité PS-MR sur cette question et sur les mesures structurelles nécessaires à prendre pour endiguer cette pauvreté. Non. Ma question aujourd'hui s'adresse à Mme la Députée en charge des Affaires sociales.

Vous n'êtes pas sans savoir que les travailleurs pauvres dont parle l'enquête SOLIDARIS sont d'abord des travailleuses, deux fois plus, plus exactement. En effet, parmi les 40% de travailleurs, on compte deux tiers de femmes et un tiers d'hommes. L'enquête établit deux liens essentiels qui expliquent une telle situation : les temps partiels et les situations familiales monoparentales. La Province à travers son département des Affaires sociales pourrait prendre en main cette situation et envisager avec le monde associatif des actions ciblées pour accompagner les femmes en situation de précarité, par exemple fournir des aides juridiques et administratives spécifiques pour garantir l'accès aux droits à la pension alimentaire, au statut BIM, aux tarifs sociaux pour l'énergie, par exemple. Deuxième proposition, fournir une intervention financière spécifique pour aider les familles en situation de dettes à sortir de la précarité.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous porterez à ces propositions en espérant que vous réussirez à convaincre dans votre formation politique de l'injustice sociale, particulièrement envers les femmes que représente la modification des AGR attribués aux travailleurs et travailleuses à temps partiel.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à M. BOURLET. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BOURLET, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues bonjour.

Madame la Députée, en tant que Président du CPAS d'Ans, je suis particulièrement heureux de voir prochainement s'installer dans ma belle Commune une antenne OPENADO.

Quelle sera l'articulation entre ce service et le nouveau projet de prévention de la santé initié par le Service provincial des cars ?

Autre remarque, le nouveau projet de prévention sera proposé aux Communes de la province de Liège, aux profils parfois très différents.

En conséquence, cette nouvelle action sera-t-elle développée de manière similaire dans toutes les Communes ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à M. CONTENT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CONTENT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues, bonjour à tous.

Alors, j'ai deux propositions à vous faire aujourd'hui. La première, la proposition d'un « pass culture ». Au lendemain des attentats du 13 novembre à Paris, le Premier Ministre italien Matteo Renzi s'était engagé à offrir à chaque jeune Italien de 18 ans un chèque « culture » de 500 euros. Une promesse qui se concrétise en Italie en ce moment même. Ils seront 574.000 à recevoir des bons à valoir contre des livres, des tickets de concert, des places de spectacles etc.

Le Gouvernement italien en est convaincu, pour éloigner les jeunes du terrorisme et mettre en échec la politique d'endoctrinement de Daesh, il faut plus d'éducation et plus de culture.

On n'a cessé de l'entendre et de le dire, ce n'est pas qu'avec du sécuritaire que nous arriverons à éloigner les jeunes du terrorisme, même si le sécuritaire est actuellement nécessaire. Il nous faut aussi de la culture et de l'éducation pour travailler sur un temps plus long et lutter le plus efficacement possible contre toutes les formes d'obscurantisme.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

La Province de Liège, en charge de compétences culturelles importantes, pourrait proposer une initiative similaire à celle prévue en Italie, en utilisant les infrastructures culturelles présentes sur son territoire et ceci à moindre coût.

On compte environ 60.000 jeunes de 15 à 19 ans sur le territoire de notre province, on peut donc estimer qu'il y a environ 15.000 jeunes de 18 ans. Ceux-ci pourraient se voir offrir un package culture à leur 18 ans. Celui-ci comprendrait à minima l'entrée gratuite dans l'ensemble des musées et des infrastructures culturelles provinciales ; des entrées pour des spectacles organisés par les institutions culturelles largement subsidiées par la Province mais aussi une entrée par exemple pour le Festival International du Film Policier ou du nouveau Festival International du Film de Comédie de Liège, parce que aussi la comédie fait partie de la culture et peut aussi faire travailler les mentalités. Des invitations pour des expositions organisées par la Province ou les asbl provinciales ou d'autres partenariats à imaginer avec les institutions culturelles présentes sur notre territoire comme certains festivals, musées etc.

Ce package se concrétiserait via un pass sous forme d'une carte que tout jeune de 18 ans recevrait par voie postale au début de l'année culturelle lors de laquelle il passera le cap des 18 ans. Cette carte serait évidemment valable un an. Évidemment, sur les modalités exactes, on peut évidemment en discuter.

Mais donc, je voudrais vous proposer un amendement budgétaire, la création d'un article budgétaire intitulé « pass culture 18 ans » pour un montant provisionnel d'un euro et si on veut parler de montants, j'ai quelques idées en tête maintenant évidemment, c'est à voir en fonction des disponibilités. Ça c'était pour la première proposition.

La seconde proposition, j'ai envie un peu de vous parler des projets actuels des étudiants liégeois, toutes écoles confondues.

Donc, les étudiants liégeois cherchent depuis plus de 15 ans une solution durable pour un lieu afin d'y organiser leurs diverses guindailles. J'imagine que plusieurs d'entre vous l'ont régulièrement vu dans la presse, ça revient souvent sur le devant de la scène. Il semble que cette fois, ce serait peut-être la bonne.

En effet, en bonne concertation avec la Ville de Liège, les représentants de tous les comités de baptême, sont semble-t-il arrivés à un accord sur le lieu. Ils prévoient à terme d'y construire une nouvelle salle de guindailles aux normes nécessaires au bon déroulement de leurs activités.

Sachant que la plupart des étudiants liégeois proviennent de la province de Liège, je veux dire du territoire, quel que soit l'établissement qu'ils fréquentent et sachant par ailleurs que la HEPL est quand même, si je ne m'abuse, le deuxième plus gros établissement en nombre d'étudiants sur Liège, il pourrait être intéressant de soutenir éventuellement financièrement le projet de salle de guindailles des étudiants, évidemment avec d'autres établissements tels que l'ULg et l'HELMO, par exemple. Il faudrait voir avec les étudiants quelles seraient les meilleures possibilités, et avec quels partenaires potentiels aussi.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Donc, je vous propose aussi la création d'un article budgétaire intitulé « Soutien au projet de la salle de guindailles » pour un montant d'un euro prévisionnel. Là aussi il faut voir en fonction des discussions qu'il peut y avoir avec les différents partenaires et les étudiants eux même évidemment. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à Mme DERSELLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale

Mme DERSELLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Une part importante des nouveaux professeurs ne restent dans l'enseignement que quelques années. La presse en a fait état dernièrement. Cette tendance qui est le départ anticipé des jeunes professeurs hors des métiers de l'enseignement, se retrouve-t-elle également dans nos équipes ?

Je voudrais que vous m'informiez de de la situation des jeunes enseignants au cœur de notre institution provinciale.

Que ce soit en matière de chiffres, en matières de mesures mises en place et du coût de celles-ci, d'éventuelles nouvelles mesures revues et adaptées par rapport à une situation qui aurait évolué (ou pas) ?

En quelques mots, je voudrais connaître l'attitude du Collège fasse à l'intégration active des jeunes professeurs dans nos structures d'enseignement ?

D'avance, je vous remercie de m'apporter ces informations complémentaires, sachant que cette thématique me tient particulièrement à cœur.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Maintenant, la parole est à M. ERNST. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Monsieur le Député, comme beaucoup de Belges et de Liégeois, nous avons apprécié l'été 2016 pour sa douceur au mois d'août et surtout l'ensoleillement du mois de septembre.

Beaucoup de citoyens de la province nous ont interpellés sur la fermeture dès le 31 août de la piscine du Domaine de Wégimont.

Nous savons évidemment que la plupart des personnes de l'encadrement sont des professeurs ou des maîtres-nageurs, moins disponibles au mois de septembre.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Cependant, le CDH-CSP souhaite qu'une analyse soit effectuée sur la possibilité d'ouvrir les mercredis et les week-ends du mois de septembre et pourquoi pas avant le 1^{er} mai dès qu'il fait beau et ceci, afin d'augmenter la satisfaction des touristes d'un jour et des jeunes de notre province.

Une piste pourrait être la création par la Province d'une formation de maîtres-nageurs à Wégimont étant donné la pénurie dans ce domaine d'activité.

Merci pour votre écoute et votre réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à Mme MONVILLE. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Député-Président, chers Collègues.

Je vous fais part ici des quelques interrogations et suggestions du groupe CDH-CSP relatives au secteur de l'enseignement.

Une première intervention de circonstance, en cette journée de lutte contre la pauvreté, puisqu'elle concerne la création de modules d'éducation financière dans l'enseignement secondaire.

Les crédits à la consommation plombent de plus en plus le budget de nombreux ménages et l'endettement vise des besoins primaires ; beaucoup finissent par emprunter pour rembourser les intérêts d'autres emprunts et entrent alors dans une spirale infernale.

Le recours à un service de médiation ou de règlement collectif de dettes est certes une solution, mais celui-ci pourrait être évité par un travail en amont d'éducation à la gestion dans le cadre scolaire. C'est notamment un des défis de la FSMA, autorité des services et marchés financiers, qui veille à l'éducation financière des consommateurs au niveau de l'enseignement secondaire en proposant des outils pédagogiques sur la plateforme wikifin.be

En tant que pouvoir organisateur de l'enseignement provincial, notre rôle n'est-il pas de faire en sorte que nos jeunes aient toutes les cartes en main pour devenir des consommateurs responsables ? Monsieur le Député, qu'en pensez-vous ?

Autre intervention : nos actions pour une école non violente. Comme tout lieu de vie collective, l'école est propice à la manifestation de conflits et de faits de violence en tout genre, physiques ou verbaux.

Au sein de nos établissements scolaires, quels sont les dispositifs envisagés pour favoriser un climat serein, respectueux et agréable ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Concernant l'immersion en entreprise pour nos enseignants : la Fondation pour l'Enseignement permet à une série d'enseignants et chefs d'atelier de l'enseignement qualifiant de prendre part à des stages et à des formations continuées en entreprise. L'objectif est double : permettre aux participants d'observer et s'approprier des compétences techniques liées aux métiers de la maintenance ; d'autre part, permettre d'observer un certain nombre de compétences transversales. Les participants qui vivent le climat de l'entreprise peuvent (re)découvrir sa réalité organisationnelle et revenir avec des pistes à travailler avec leurs élèves et à partager avec leurs collègues.

Monsieur le Député, au sein de notre enseignement qualifiant, quelles sont les initiatives envisagées, en complémentarité ou en partenariat avec ce qui est déjà fait à la Cité des métiers ?

Enfin, la ferme de Jevoumont et son avenir : en parlant d'immersion, permettez-moi d'évoquer la Ferme de Jevoumont, passée récemment du département « agriculture » au département « enseignement ». Cet outil va retrouver sa vocation pédagogique pour l'Institut de La Reid, de référence et de conseil pour les agriculteurs, ce qui est une bonne chose. Une nouvelle orientation a été donnée, voici venu le moment de la concrétisation.

Pouvez-vous, Monsieur le Député, nous informer de l'évolution du projet et des moyens envisagés pour permettre à l'asbl d'assumer pleinement ses missions ? Une diversification vers les secteurs ovins et avicoles est-elle envisagée ? La dimension « bio » va-t-elle être prise en compte ? Des aménagements de bâtiments sont-ils prévus ? Les relations avec la section vétérinaire de l'ULg seront-elles bien maintenues ?

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Député, pour vos réponses.

Une autre intervention, pour Monsieur le Député DENIS. Ça concerne également l'aide à la replantation en forêts privées au bénéfice des petits propriétaires. Je ne vais pas recontextualiser la démarche, M. Gerard s'est déjà étendu sur le sujet. Pour ma part, je me fonde non sur un article mais sur la réalité.

Lors de sa séance du 8 septembre, sur proposition du Ministre Collin, le Gouvernement wallon a marqué son accord de principe sur l'octroi de subventions aux Provinces pour la mise en place de primes provinciales aux plantations forestières privées. Le principe : un euro wallon pour un euro provincial investi, plafonné à 750 euros l'hectare, pour couvrir les frais d'achat et de transport des plants, de plantation ou de protection.

L'action est déjà mise en œuvre en Province du Luxembourg ; les autres provinces sont invitées à embrayer le pas. L'asbl « Ressources Naturelles Développement », qui bénéficie d'une expertise en la matière, est disposée à assurer l'instruction et la gestion des dossiers.

Monsieur le Député, je n'imaginerais pas que vous ne répondiez pas favorablement à ce projet. Pouvez-vous nous partager votre position ?

Je vous remercie d'avance.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Maintenant, la parole est à M. SPITS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les membres du Collège provincial, chers Collègues.

N'en déplaise à mon ami Jean-Luc, je n'ai pas prévu de parler aujourd'hui d'arbres fruitiers, ce qui n'empêche évidemment que le problème perdure à ce niveau-là.

Mais l'intervention que je vais faire maintenant l'intéressera tout autant puisque je vais m'adresser particulièrement au Député en charge de l'environnement, Monsieur DENIS, pour parler d'un problème concernant le recyclage des déchets.

Donc voilà, notre société de consommation génère évidemment beaucoup trop de déchets et cette situation nous concerne tous au quotidien.

Je dis heureusement puisque, je viens de le signaler, il est Vice-président, notre intercommunale INTRADEL a pris le problème à bras le corps et depuis des années déjà se montre vraiment proactive aussi bien dans le traitement que dans la prévention. Notre Province est d'ailleurs partie prenante à titre d'intervenante dans cette intercommunale, tout le monde le sait. Notre région est souvent citée en exemple comme étant un des meilleurs élèves européens dans le taux de recyclage et de valorisation des déchets.

Parallèlement à cette intercommunale, bon nombre de citoyens, à titre individuel ou en association, ont pris aussi conscience du problème et on voit apparaître des comportements de consommation différente se mettre en place. Pour ne citer que quelques-uns, on voit fleurir partout des ateliers de réparation d'objets déjà utilisés, des magasins de seconde main, des sites dédiés à ces achats différents qui étaient réservés à l'époque parfois à un public précarisé et qui maintenant se généralise à tout type de public, des collectes de jouets, il y en avait encore une dernièrement dans les parcs à conteneurs.

Autre exemple sur l'arrondissement de Verviers, il y a un programme « zéro déchet » qui a été mis en place par les centres culturels de l'arrondissement, du 1er au 19 de ce mois d'octobre d'ailleurs, et qui nous propose sur ce thème des spectacles, des ateliers, des rencontres...

Au-delà des réflexions citoyennes, la gestion responsable de nos déchets est aussi un vecteur très important d'emplois, surtout non délocalisables à travers notamment de l'économie sociale. Il y a plein de choses qui existent déjà depuis longtemps, ne fût-ce que Terre par exemple, qui fait de l'économie sociale depuis très longtemps, toutes les filiales d'Intradel comme Sitel, Sofie, la Ressourcerie du Pays de Liège, je pourrais citer de nombreux exemples, et des initiatives se créent en la matière.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

J'en viens ma demande, je trouve que ce point est tellement important et porteur d'emplois pour l'avenir que je me demandais si notre institution ne pouvait pas être encore plus active dans ce secteur et pourquoi pas dans le cadre de la supracommunalité, créer ou transférer peut être aussi un emploi pour être le référent d'une cellule de centralisation et d'information en vue de fédérer et encadrer toutes ces initiatives dans un sujet qui, je l'ai dit et notre groupe le dit en mon nom, est évidemment un sujet qui est très porteur d'emplois dans une région qui en a, comme toute région d'ailleurs, bien besoin d'emplois actuellement.

À ce titre, je proposerais s'il y a un emploi qui peut être créé, un nouvel article budgétaire qui serait intitulé « Dépenses de personnel en supracommunalité » afin de coordonner les actions d'économies sociales dans le secteur des déchets.

Je vous remercie de votre attention par rapport à ma première intervention.

La deuxième concerne aussi l'ensemble du Collège mais principalement aussi l'environnement si on peut dire, ça concerne le « Grand Prix des Générations Futures ». Peut-être avez-vous déjà entendu parler de ce prix. La remise des prix aura lieu notamment à Bruxelles le 16 novembre 2016.

Leur leitmotiv est de « Répondre aux besoins des générations d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », ce qui est évidemment un beau programme mais un vaste programme aussi. Cette phrase est tirée de la publication du « Grand Prix des Générations Futures » dans sa version 2016. Comme je l'ai dit, les finalistes auront une remise des prix le 16 novembre à Bruxelles.

Cette fondation a été créée en 2007 et le but est de promouvoir les initiatives exemplaires et inspirantes qui réussissent à intégrer les principes d'un développement durable au quotidien.

Les candidats peuvent être des autorités locales, des associations, des entreprises d'économie sociale, des écoles... et sont sélectionnées suivant 5 critères bien définis. Je ne vais pas les reprendre en détail puisque tout le monde pourra s'y intéresser via leur site internet mais le processus de sélection, et j'en viens à ma demande, se divise en deux étapes.

Il y a d'abord une élection provinciale, donc il faut savoir que les Provinces du Luxembourg, de Namur, du Brabant wallon et du Hainaut ont créé leur propre prix. Les lauréats font automatiquement partie des finalistes du Grand Prix national, les lauréats provinciaux.

Pour les autres Provinces, dont la nôtre notamment, le repérage se fait de manière plus locale et un réseau d'acteurs issus de différents secteurs propose des candidats dans les autres provinces, dont la nôtre et également dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Je sais que notre Province est partenaire puisque le logo de la Province se trouve sur le folder qui nous a été gentiment distribué mais ne pourrait-on pas aller plus loin et à l'image des 4 Provinces citées précédemment, créer notre propre prix et soutenir de manière plus proactive les initiatives prises dans notre province. Je sais qu'on le fait déjà mais on pourrait encore aller plus loin.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Je vous signale juste que les finalistes liégeois pour cette édition 2016 sont les Compagnons de la Terre, dont vous avez sûrement déjà entendu parler, pour leur beau projet d'agriculture alternative sur le site de Cortils à Blegny-Trembleur et je vous encourage d'ailleurs à les soutenir.

Ce type de projet, qui doit dépasser à mon sens les clivages politiques, est également porteur pour notre région.

Je vous remercie pour attention et pour vos réponses qui ne manqueront pas je suppose d'être intéressantes. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à M. ERLER. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Vous m'avez placé en dernier car vous savez que j'ai 24 propositions à soumettre au Collège. Non, je rigole !

Tout d'abord, chers Collègues, un point Jeunesse. Depuis de nombreuses années, nous constatons et déplorons un désintérêt des jeunes à l'égard de la politique.

Cette situation est préjudiciable à de nombreux niveaux, elle engendre méfiance et frustration à l'endroit du monde politique ainsi qu'une sous-représentation des jeunes dans les assemblées politiques.

La Province n'échappe pas à cette tendance. Il y a fort à parier que ceux qui se détournent du système actuel ne s'y intéresseront pas davantage en prenant de l'âge.

Pourtant de nombreux jeunes sont toujours prêts à s'engager mais dans des projets différents. Une nouvelle approche me semble donc nécessaire.

Dès lors, à l'instar de ce qui existe déjà dans d'autres Provinces ou institutions, je propose la création d'un Conseil provincial des Jeunes. Cette nouvelle instance concernerait les jeunes de 16 à 18 ans et permettrait de les sensibiliser davantage aux enjeux politiques, à la chose publique, à la gestion de la cité au sens large, bref, à notre fonctionnement démocratique.

Je ne m'étendrai pas ici sur les modalités pratiques de cette proposition mais je me tiens à la disposition du Collège pour proposer le nombre d'élus, le type d'élection, la fréquence et le lieu des réunions, le fonctionnement concret de cette assemblée.

Une chose me semble néanmoins indispensable, ce Conseil provincial des jeunes devra être doté d'un budget afin que son travail trouve une finalité concrète d'une part et engendre une prise de conscience de la gestion d'un budget public d'autre part.

Je propose donc l'inscription d'un nouvel article budgétaire à ce sujet.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Un point sur les projets Européens. Dans la liste des projets européens soutenus par la Province pour 2015-2016, on trouve le projet XMOB – Connexion pour une mobilité durable.

Ce dossier émerge au programme INTERREG V-A et vise l'installation de lignes vélo sur le territoire de l'Euregio ainsi que de bornes électriques. Ce projet devait être déposé à l'occasion du deuxième appel en juin dernier en partenariat avec des communes belges et hollandaises ainsi que la FTPL. Lors de la dernière information à ce sujet en Commission, le budget devait quant à lui encore être déterminé.

Il nous revient que ce projet, pourtant important et demandé par nos concitoyens, n'a pas été déposé mais bien reporté à un appel à projets ultérieur. Ce contretemps est regrettable dans un dossier où la Province de Liège devrait être leader, par exemple au travers de la supracommunalité.

Monsieur le Député, dans un premier temps des solutions intra-provinciales sont sans doute possibles pour une partie du projet mais pour le reste, il vous revient de susciter un contact au sein de l'Euregio afin d'harmoniser les positions transfrontalières en la matière.

Je parlerai maintenant d'enseignement. Depuis des années, la Province de Liège a mis en place un bus pédagogique. Il s'agit d'un bus permettant aux écoles de bénéficier d'un transport gratuit vers les sites provinciaux. Au fil du temps, cet outil s'est avéré de plus en plus indispensable pour permettre aux élèves de découvrir des sites et expositions pédagogiquement remarquables dans bien des domaines de l'histoire à l'industrie en passant par la tolérance par exemple.

En effet, l'évolution des moyens financiers dont disposent les écoles ne leur permet plus d'allouer des budgets importants aux transports alors que les sites touristiques proposent de plus en plus d'expériences intéressantes. Logiquement, la demande pour ce service provincial augmente.

Nous ne pouvons que déplorer le problème juridique actuel qui bloque ce service et qui pourrait, à terme, avoir des conséquences pour nos communes et CPAS. Sans compter le manque à gagner actuel pour les sites touristiques, certains citent le chiffre de 60.000€ déjà depuis mai dernier.

Dès lors, dans l'intérêt des élèves mais aussi des sites touristiques, le groupe CDH-CSP demande l'augmentation du budget alloué à ce service pour permettre la mise en place d'un second bus pédagogique.

Dernière intervention concernant le Tourisme. On peut se réjouir, Monsieur le Député, de la mise en place d'une convention bureau et d'un club MICE au sein de la FTPL afin d'augmenter le volume des congrès, conférences et autres colloques internationaux organisés en province de Liège. Ce département fonctionne désormais parfaitement, tellement bien qu'après seulement une petite année d'activité, il est débordé.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Si l'on peut regretter l'absence de subventions européennes en la matière, avoir l'ambition de développer une destination d'affaires en province de Liège est essentiel, s'en donner les moyens est encore mieux. Ce sujet a été abordé en Commission où vous m'aviez signalé que la FTPL fixerait elle-même ses priorités. Toutefois, fixer ses priorités dans une enveloppe fermée revient à déforcer un service au profit d'un autre, ce qui serait malvenu au moment où le tourisme réceptif est en pleine phase de décollage.

Dès lors, le groupe CDH-CSP demande soit l'augmentation de 50.000€ du budget alloué à la FTPL afin de permettre le développement du convention bureau via un engagement de personnel ou, si la gestion du personnel le permet, le détachement d'un agent à cet effet. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Maintenant, la parole est à M. CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Question adressé à M. DENIS et peut être également MEUREAU, vous voyez, pas de jaloux.

La Province investit énormément dans son budget extraordinaire et c'est une bonne chose. 58.000.000 d'euros, sauf erreur de ma part y sont inscrits pour l'exercice 2017 et qui dit autant d'investissements extraordinaires dit évidemment énormément de marchés publics. Et qui dit marchés publics, dit cahiers spéciaux des charges.

La question, je l'avais pensée avant d'entendre le rapport tout à l'heure relatif au dispatching provincial mais j'ai bien noté qu'en cinquième Commission, il y avait déjà eu un débat sur les clauses anti-dumping social à insérer dans les différents cahiers spéciaux des charges et je m'en réjouis.

Ma question est toutefois de savoir comment on pourrait systématiser cette démarche dans la mesure où c'est une demande des entrepreneurs de la province et également une demande des différents salariés qui, à défaut, voient de nombreux marchés publics échapper aux entreprises pour lesquelles ils travaillent.

Et au-delà de ça, s'interroger sur la manière dont ces cahiers spéciaux des charges et ces meilleures pratiques disponibles pourraient être communiqués vers nos Communes.

Peut-être devrait-on espérer une initiative régionale en la matière, du Gouvernement PS-CDH, Mme PIRMOLIN, entre parenthèses j'en profite d'ailleurs pour dire que je ne connais pas en Belgique de Gouvernement uniquement composé du MR et de la N-VA et j'en termine par-là, lorsque l'on pose une question officielle à un organe officiel, on prend peut être le soin de qualifier les choses et les institutions par le nom qu'elles portent et non pas par des caricatures mais bon, on est au Conseil ou en conférence de presse, c'est selon.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

Pour le reste, si l'initiative n'est pas régionale, ne devrait-elle pas être provinciale ? Et dans le cadre de la supracommunalité qui nous est chère, ne faut-il pas peut être systématiser l'information donnée aux Communes quant aux meilleures pratiques disponibles en matière de rédaction des cahiers spéciaux des charges ?

Certes de grandes villes ont des juristes sans doute pour y penser mais je pense plus particulièrement aux petites Communes qui n'ont pas nécessairement un personnel formé à la question.

Donc voilà, je pense que quand on veut prendre les dispositions réglementaires nécessaires pour que l'argent public liégeois serve d'abord et avant tout, et dans la parfaite légalité, à donner de l'emploi aux travailleurs de la province de Liège et aux entreprises de la province de Liège et bien, on atteint un but qui est louable et j'en suis sûr, qui sera défendu par tous. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. La parole est à présent à M. CLOSE-LECOCQ. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CLOSE-LECOCQ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers collègues.

Notre proposition est relative à l'aide fournie aux jeunes enseignants, comme déjà l'a évoqué Mme DERSELLE, je pense qu'il y a de ce côté plusieurs pistes à suivre, donc la proposition relative à l'aide fournie aux jeunes enseignants afin qu'ils puissent bien sûr s'intégrer positivement et de façon durable, c'est bien la difficulté, dans le métier.

Il nous semble, à nous ECOLO, de prévoir les moyens humains et financiers pour assurer la formation et la mise en place des professeurs référents qui est une nouvelle dénomination qui vient d'être émise par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces professeurs seront vraiment des tuteurs qu'il est nécessaire de former afin qu'ils puissent vraiment aider ces jeunes professeurs à découvrir et appréhender les richesses et les diversités du métier de professeur.

Ma question est directement liée à ce sujet et est donc de comment, d'un point de vue budgétaire, comptez-vous mettre en œuvre la circulaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative donc à ces professeurs référents ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à M. Dominique DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Je ne comptais pas intervenir mais je vais simplement actualiser l'information de mon ami, confrère, collègue Fabian CULOT sur cette problématique du dumping social.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

J'ai regretté que vous ne soyez pas avec nous au Conseil Économique et Social Wallon il y a quelques jours, une matinée était organisée par le Gouvernement Wallon qui, avec ses collaborations, nous a présenté tous les documents, modèles de conventions, modèles de cahiers de charge, les clauses environnementales, les clauses sociales.

Très belle matinée, très belle documentation que je me ferai un plaisir de vous envoyer demain.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à Mme MOTTARD. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MOTTARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Les travaux de construction du futur Pôle ballon de Waremme ont débutés. Habitant Waremme évidemment, je me devais un peu de questionner sur ce projet.

Si je ne me trompe pas, il s'agit de construire 6 terrains de volley et 3 terrains de basket lesquels seraient destinés aux élèves des filières sports-études mais aussi aux clubs sportifs.

Simplement, d'un point de vue technique, pouvez-vous nous préciser s'il s'agit de terrains d'entraînement et/ou de compétition et d'autre part, si l'inauguration peut toujours être raisonnablement espérée pour la rentrée scolaire 2017 ainsi que cela avait été évoqué.

D'autre part, d'un point de vue organisation, comment l'occupation des locaux sera-t-elle répartie ou règlementée ? Va-t-on créer une section sport-étude volley à Waremme ? Le but est-il de faire germer de la graine de champion de volley et de basket dans la riche terre de Hesbaye ?

Par ailleurs, tous les clubs de la province y auraient-ils accès ou uniquement ceux de Waremme et à quel prix ou sous quels critères ? Comment la répartition sera-t-elle opérée ?

Qu'en est-il du projet de tribune rétractable, de la cafeteria dont j'ai entendu parler sur ce site et, de manière générale, qu'en est-il de la gestion concrète de ce site ainsi que des coûts d'exploitation qui en résulteront je suppose, malheureusement, nécessairement ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur le budget ou la note de politique générale ? Personne. Je peux considérer que toutes les questions ont été posées ?

Bien. Je clos donc la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 OCTOBRE 2016

VI. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2016, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Nous nous retrouvons dès demain, mardi 18 octobre 2016 à 15H00 pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 16H40'.

IX.- Huis clos

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder les points à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.